

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024
PROJET DE PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Heure de convocation : 20 heures

Président : Éric LIEGEON

Secrétaire : Benjamin LHOMME

Membres présents : Éric LIEGEON, Bernard GIRARD, Dominique GEISSBUHLER, Jocelyne VUILLEMIN, Damien BACQUET, Maurice COURTEBRAS, Benjamin LHOMME, Guillaume PATOZ, Jérôme PEYLABOUD

Membres absents : ---

Membres absents excusés : --

Membres ayant participé au vote : 9

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 2024**
- 2. Finances**
 - Vote des Budgets Primitifs 2024
 - Vote des Taxes Directes locales 2024
- 3. Bâtiments communaux**
 - Fromagerie
- 4. Travaux**
 - Bois
 - Circulation dans le village
- 5. Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal du CM du 05 mars 2024

Mme Dominique GEISSBUHLER fait remarquer qu'elle était favorable à la demande de subvention de l'école Jeanne d'Arc de Levier, par conséquent l'avis défavorable du Conseil municipal pour ce dossier était à la majorité et non pas à l'unanimité. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du Conseil du 5 mars 2024 est approuvé par tous les membres présents et signé du Président et du Secrétaire de séance.

2. Finances

Vote des Budgets Primitifs 2024

M. le Maire expose au conseil les prévisions budgétaires 2024 dont les montants globaux sont les suivants :

Budget Communal :

Dépenses de fonctionnement :.....	278 088.00 €
Recettes de fonctionnement :.....	422 677.79 €
Dépenses d'investissement :.....	932 229.36 €
Recettes d'investissement :.....	932 229.36 €

Budget Bois :

Dépenses de fonctionnement :.....	159 000.00 €
Recettes de fonctionnement :.....	270 153.27 €
Dépenses d'investissement :.....	315.21 €
Recettes d'investissement :.....	315.21 €

Budget Lotissement :

Dépenses de fonctionnement :.....	402 745.76 €
Recettes de fonctionnement :.....	452 317.46 €
Dépenses d'investissement :.....	348 117.46 €
Recettes d'investissement :.....	348 117.46€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 09 voix, les budgets primitifs de l'année 2024 et autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la même section à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(Délibérations n°20240201_1 ; 20240201_2 ; 20240201_3)

Vote des Taxes Directes Locales

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti (TFB) demeure la principale ressource fiscale de la commune. Le Conseil municipal prend connaissance de la nouvelle base d'imposition 2024 pour laquelle la commune n'a pas la maîtrise. Un débat s'engage ensuite sur la nécessité de faire progresser le taux communal de la TFB avec notamment la possibilité d'une légère évolution du taux communal de 30,08% à 31%. Cette progression permettrait un produit supplémentaire de 2 000 € pour la commune, ce qui représenterait pour le contribuable une augmentation de 10 à 15 € en moyenne par an.

Les avis sur ce rehaussement de la TFB étant partagés au sein du Conseil municipal, il est décidé de ne pas modifier les taux actuels, soit :

- Taxe foncière (bâti) : **30.08 %**
- Taxe foncière non bâti : **18.83 %**
- Taxe d'habitation : **15.43 %**

(Délibération n°20240202)

3. Bâtiments communaux

Fromagerie

La société coopérative de fromagerie de Courvières (SCAF) a émis le souhait de se porter acquéreur du bâtiment de fromagerie, propriété actuelle de la commune.

Le produit de la cession de ce bien serait réinvesti dans le cadre de la rénovation de la maison communale rue de Cuvier avec la création d'une micro crèche et de nouveaux logements.

Afin de donner suite à ce projet de vente, la commune a pris contact auprès des services de France Domaine pour l'estimation du bâtiment. France Domaine ne réalisant plus d'estimation de biens pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commune s'est retournée auprès d'un expert agréé par les tribunaux pour réaliser l'expertise du bâtiment de fromagerie. L'estimation de ce bien, basée sur 3 méthodes de calcul, a été communiquée à la Coopérative de fromagerie. Les éléments transmis dans le rapport d'expertise ont donné lieu à un premier échange entre les élus et les administrateurs de la SCAF.

Après échanges, les membres du Conseil municipal propose de céder ce bien pour un montant de 200 000 €, cette proposition sera transmise au Président de la SCAF.

4. Travaux

Point sur les travaux en cours

- Bois :

L'ONF a transmis un programme de travaux 2024 concernant la forêt communale. Ces travaux consistent notamment à réaliser du dégagement manuel de plantation dans la parcelle 12, les parcelles 6 et 7 ainsi que de l'entretien parcellaire ou de périmètre sur plusieurs parcelles. Des travaux de maintenance seront aussi à effectuer avec la fourniture et pose de plaques en aluminium pour localiser les différentes routes forestières.

Les membres du Conseil municipal donnent leur accord pour un montant maximum de 10 000 € étant donné que des travaux de rénovation de la route des Seignots sont également à prévoir.

- Circulation dans le village :

Plusieurs courriers ont été transmis en Mairie par des riverains du Chemin du Paru afin d'alerter les élus sur une circulation parfois excessive de certains usagers. La dangerosité de l'intersection Rue de Cuvier avec le Chemin du Paru est également soulevée. La proximité de l'aire de jeux avec la présence de nombreux enfants implique également de sécuriser ce secteur du village.

Le Service Départemental des routes (STA) sera sollicité afin d'apporter aux élus les conseils utiles en termes d'aménagement pour apaiser la circulation sur cette voirie.

Pour des raisons de sécurité, la nécessité de réglementer la circulation Rue des frênes est également posée.

5. Questions diverses

- **Aucune question portée ce jour**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Président de séance,

Éric LIEGEON

Le Secrétaire de séance,

Benjamin LHOMME